

**N° 6046<sup>9</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

---

## **PROJET DE LOI**

portant:

1. approbation
  - a) de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ouverte à la signature à Lanzarote les 25-26 octobre 2007
  - b) du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
2. modification de certains articles du Code pénal et du Code d'instruction criminelle

\* \* \*

### **DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(5.7.2011)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 1er juillet 2011 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### **PROJET DE LOI**

portant:

1. approbation
  - a) de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ouverte à la signature à Lanzarote les 25-26 octobre 2007
  - b) du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
2. modification de certains articles du Code pénal et du Code d'instruction criminelle

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 28 juin 2011 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 9 mars 2010 et 18 janvier 2011 et 17 mai 2011;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 5 juillet 2011.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Georges SCHROEDER